

Résolution 971

approuvant l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,
approuve :

l'arrêté du 28 mai 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} novembre 2020 d'application
de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie
de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 et sur les mesures de
protection de la population.